

Exercice 1992 - Bibliothèques Municipales - Réaffectation d'une subvention

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : L'Association des Amis des Musées et Bibliothèques de Besançon a décidé de participer à hauteur de 20 000 F aux acquisitions d'ouvrages précieux pour le compte de la Bibliothèque Municipale.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'encaisser cette somme de 20 000 F en recettes à rattacher au chapitre 903.63 / article 1059 (autres participations) / code projet 89032 / code service 45020,

- de la réimputer en dépenses au même chapitre / article 2141 - 89032 (achat d'ouvrages) / code service 45020.

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur cette proposition et à adresser tous ses remerciements à l'Association donatrice.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.